

**Demande d'autorisation et d'enregistrement
d'installations classées
Demande d'autorisation de défrichement**

Rubriques 2510-1 et 2515-1-b

Département de CORRÈZE

Commune de BUGEAT



**TOME 3 : RÉSUMÉ NON TECHNIQUE
DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

Dossier n°0319 E4528b — Avril 2014

SOMMAIRE

1.	OBJET DE LA DEMANDE.....	7
2.	PRÉSENTATION DU PROJET	7
3.	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET	9
4.	DESCRIPTION DU PROJET	10
5.	JUSTIFICATIONS DU PROJET	13
6.	SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	15
7.	DESCRIPTION DES EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS, POSITIFS ET NÉGATIFS, TEMPORAIRES ET PERMANENTS SUR L'ENVIRONNEMENT	16
8.	MESURES PRÉVUES POUR ÉVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER LES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	18
9.	RÉAMÉNAGEMENT DU SITE	21
10.	RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE DANGERS	25

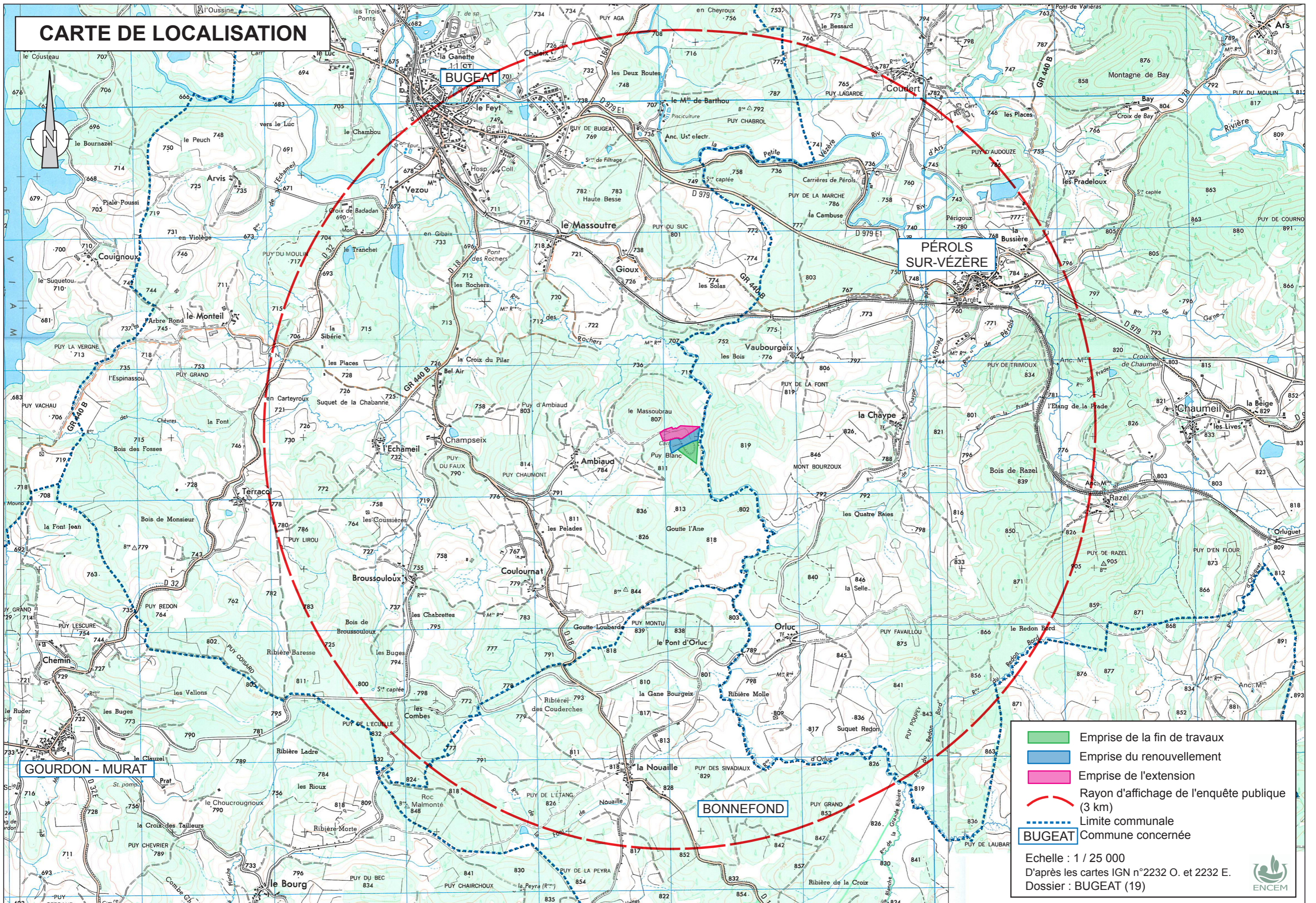
L'article R.512-8 III du Code de l'Environnement indique qu' "afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact, celle-ci fera l'objet d'un résumé non technique".







Ce document, volontairement succinct, présente donc la demande d'autorisation d'exploitation au titre des Installations Classées déposée par la société MARBRERIE SALAGNAC COUDERT sur la commune de BUGEAT dans le département de CORREZE.

Il s'adresse au lecteur désireux d'appréhender rapidement et dans leur ensemble les caractéristiques générales du dossier et les principaux points de l'étude d'impact relative à l'exploitation de la carrière.

Pour une information plus complète, on pourra se reporter aux études techniques (impact, écologique, dangers) dans lesquelles sont traitées de façon détaillée les incidences du projet sur le sol, les eaux, le paysage, le milieu naturel et les populations concernées.

CARTE DE LOCALISATION



-  Emprise de la fin de travaux
-  Emprise du renouvellement
-  Emprise de l'extension
-  Rayon d'affichage de l'enquête publique (3 km)
-  Limite communale
-  BUGEAT Commune concernée

Echelle : 1 / 25 000
D'après les cartes IGN n°2232 O. et 2232 E.
Dossier : BUGEAT (19)



1. OBJET DE LA DEMANDE

L'étude d'impact est commune aux demandes :

- **d'autorisation de défricher au titre du Code forestier,**
- **d'autorisation et enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubriques 2510-1 et 2515-1b).**

2. PRÉSENTATION DU PROJET

La Société MARBRERIE SALAGNAC COUDERT, anciennement MARBRERIE DE SALAGNAC, exerce une activité de fabrication de pierre ornementale depuis une cinquantaine d'années sur le territoire communal de BUGEAT dans le département de CORREZE.

Elle dispose d'une autorisation d'exploiter une carrière de granit aux lieux-dits "Sous Les Fradasses" et "Puy Blanc", datant de septembre 1990, pour une durée de 30 ans.

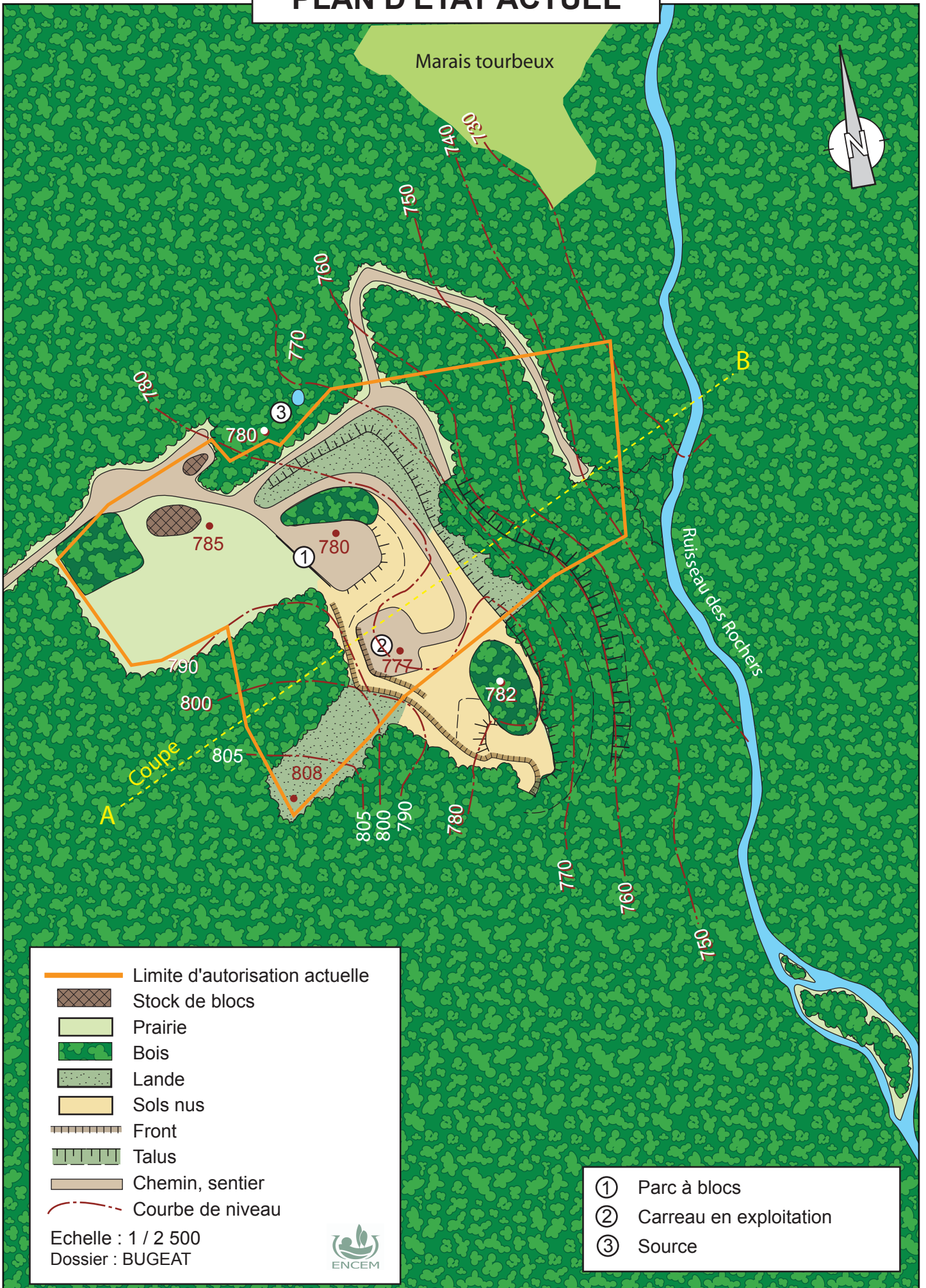
Elle souhaite pérenniser pour une durée de 30 ans l'approvisionnement en pierre de taille de son unité d'usinage présente au Petit Luc à BUGEAT en étendant l'autorisation actuelle à des terrains situés au Nord de l'autorisation en vigueur. Le projet concerne au total une superficie de l'ordre de 3,76 ha avec un volume de matériaux commercialisables évalué à 210 000 tonnes.











Au préalable aux travaux d'exploitation de la carrière, un défrichement doit être réalisé sur une partie des parcelles de la demande, sur une superficie de l'ordre de 1,51 ha.

La société souhaite également augmenter la cadence moyenne d'exploitation à 7 000 tonnes/an (8 000 tonnes/an maximum), et mettre en service une unité de concassage criblage pour valoriser une partie des stériles d'exploitation sous forme de granulats, enrochements et pierre à bâtir.

PLAN D'ÉTAT ACTUEL

Marais tourbeux



-  Limite d'autorisation actuelle
-  Stock de blocs
-  Prairie
-  Bois
-  Lande
-  Sols nus
-  Front
-  Talus
-  Chemin, sentier
-  Courbe de niveau

Echelle : 1 / 2 500

Dossier : BUGEAT



- ① Parc à blocs
- ② Carreau en exploitation
- ③ Source

3. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

La demande est sollicitée pour une durée de 30 ans et concerne :

- une surface de 3,76 ha environ, dont 1,5 ha feront l'objet d'une extraction,
- une production maximale de blocs de pierre de taille de 8 000 tonnes/an, pour un tonnage commercialisé sur 30 ans de 210 000 tonnes,
- la mise en service par campagnes d'une installation de traitement des matériaux mobile d'une puissance de l'ordre de 200 kW, pour une production annuelle maximale de 7 000 tonnes/an.

Sur les 3,76 ha de la demande, 1,51 ha sont soumis à autorisation de défrichage et 1,5 ha environ seront exploités en carrière. La surface exploitable tient compte d'une bande réglementaire non exploitée de 10 m de largeur au minimum en limite de site.

4. DESCRIPTION DU PROJET

Après les **travaux préliminaires** (bornage, clôture sur les terrains de l'extension, aménagement d'un nouvel accès ...), les terrains seront dans un premier temps défrichés, puis décapés. Cette dernière opération vise à mettre à nu le gisement en retirant les matériaux de recouvrement. La surface restant à décaper est évaluée à 0,63 ha.

Le **défrichement** sera réalisé en une seule phase de manière à permettre la mise en service d'une aire de stockage des matériaux, la création pistes et de bassins de collecte des eaux pluviales (dans le secteur Nord-Est de l'emprise), ainsi que l'avancement des travaux d'extraction.

Les terres de découverte, d'une épaisseur moyenne de 3 m, sont constituées de terre végétale et de granite altéré.

Le gisement exploitable est constitué de granite (roche métamorphique).

La pierre extraite dans le secteur de BUGEAT est connue et appréciée, notamment des architectes, pour ses couleurs dorées ou rosées, particulièrement lumineuses.

L'exploitation de la carrière est et sera réalisée à ciel ouvert, en fouille sèche, sans rabattement de nappe.

L'exploitation se déroulera en 6 phases de 5 ans chacune. Les travaux d'extraction progresseront vers l'Ouest par l'approfondissement et recul successifs de plateformes de l'ordre de 5 m d'épaisseur chacune. A l'état final, la hauteur maximale des fronts sera de 15 m et le palier inférieur se trouvera à la cote de 760 NGF.

Les blocs de pierre de taille sont extraits mécaniquement par pré-découpage à la perforatrice, décrochés du massif par mise en place de coins, ou par mise en œuvre d'un explosif faiblement brisant (charge totale par tir de l'ordre de 2,4 kg).

Les dimensions d'un bloc ainsi extrait sont généralement de 2,5 m de longueur, 1 m de largeur et 1,5 m de hauteur, et représentent un poids de l'ordre d'une dizaine de tonnes.

Ils sont et seront repris par une pelle hydraulique, au chargeur ou par un chariot-élévateur puis transportés sur l'aire de chargement des camions porte-blocs et acheminés jusqu'à l'unité de sciage de la société située dans la zone industrielle de BUGEAT, distante de 5,5 km du site.

Dans l'atelier de taille, les blocs extraits subissent des opérations de débitage, façonnage, polissage pour produire des matériaux utilisés pour :

- la voirie (pavés, dalles, fontaines, bancs ...),
- le bâtiment (revêtements muraux et dallages),
- la décoration (plans de travail, cheminées ...),
- les articles funéraires (monuments et accessoires).

Une partie des matériaux impropres à la fabrication de blocs sera traitée par campagnes par l'intermédiaire :

- d'un Brise-Roche-Hydraulique pour réduire les dimensions de certains blocs, pour constituer des enrochements,
- d'une unité de concassage-criblage mobile.

La valorisation (selon un taux estimé de 80 %) des rebuts de pierre de taille permettra la production de différents types de produits : enrochements, moellons, pavés ou granulats.

Ces derniers matériaux seront transportés par des camions de 10 à 26 t de charge utile circuit pour l'alimentation des chantiers locaux dans un rayon de 50 km environ.